

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD

75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COLLAN

Source de la Bergerie

G. BILLARD

J.C. FORTE

GA 83/58 BOU

Date de la reconnaissance sur le terrain : 02/08/83

A **ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT****I - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE****II) SITUATION GEOGRAPHIQUE**

Commune d'implantation du captage : COLLAN

Lieu dit : Les près de la Bergerie

Parcelle cadastrale : Section C - n° 478

Distance à l'agglomération et orientation : 1,2 km au SE

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : Source de la Bergerie

Carte géologique : CHABLIS

- n°: 403
- huitième : 4

Indice B.R.G.M. : 403-4X-0001

Coordonnées Lambert :

- X = 715,98
- Y = 316,40

Altitude du sol : Z = 220 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1982 : 6108 m3

I2) SITUATION ADMINISTRATIVE

Rapport du géologue agréé	G. BILLARD	☒
Rapport du conseil départemental d'hygiène		☐
Arrêté de déclaration d'utilité publique		☐
Autres : SRAE BOURGOGNE		☒

Date

16/08/83

-/02/83

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

11 - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse :

- Commune ☒ Mairie de COLLAN - 89700 TONNERRE
- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒
- affermage ☐
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire : Mairie de COLLAN
89700 TONNERRE

Nombre de communes desservies par la source : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☐
non ☒

Nom du réseau desservi par le captage ☐
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
d'abonnés ☒

- COLLAN (village + hameau de Rameau) = 110
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. d dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19XX
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒

- Châteaux d'eau ☒

- nombre : 1 château d'eau alimentant 1 réservoir semi-enterré
- capacité (m3) : 22 2 x 150

Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☒	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire Portlandien	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : limons argileux + cailloutis calcaires
épaisseur : métrique

Substratum

nature calcaires et marnes du kimméridgien
atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

Température de l'eau et date de la mesure

11°4 le 02/08/83

Essai de débit

réalisé : oui ☒ 17 m3/j à l'étiage (septembre)
non ☐

valeur de la transmissivité : m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)
- Teneurs élevées en nitrates
- Contaminations bactériennes épisodiques

ANNEXE : Coupe géologique	☒	Courbe interprétative de l'essai	☐
Coupe lithologique	☐	Tableau d'analyse de type I	☐
Coupe stratigraphique	☐	Tableau d'analyse de type II	☒
Tableau d'essai de débit	☐		

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☐
forage ☐
source captée ☒

Date d'exécution : 1904
de mise en service : 1905

Profondeur : drain de 20 m de longueur environ partant de la source et orienté sensiblement vers l'Est.

Diamètre en tête : 0,2 m environ
en fond : m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : amenée gravitaire de l'eau à la station de pompage par 2 canalisations. - canalisation posée en 1904 = Ø 150

Nombre	☐	☐
Nature		
Débit (m3/h)		
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☐
non ☐

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) :

Volume d'exhaure en 19~~XX~~82 : 6108 m3

Débit maximal d'exhaure en ~~XXXX~~ : période :
minimal 1982 :

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☒
non ☐

Refoulement de l'eau sur un réservoir surélevé qui alimente un réservoir enterré

Station de traitement de l'eau

Stérilisation ☒

Floculation et filtration ☐

Chlore gazeux ☐

chlorure ferrique ☐

eau de javel ☒

carbonate ☐

autres ☐

filtre à sable ☐

point d'injection : bache de la station de pompage

autres ☐

ANNEXE : Coupe technique ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- absence de périmètre clôturé
- captage entouré de grands frênes

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- chemins empierrés immédiatement au Sud
- prairies et cultures dans la vallée
- cultures sur les plateaux
- bois sur les versants de coteaux
- 1 forage de reconnaissance tubé Ø 150 acier à environ 80 m au N.NE (eau à 2,9 m/sol le 02/08/83. Température 11°C)

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- cultures + quelques bois
- premières maisons de Collan à environ 800 m au NW

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée
 Plan parcellaire au
 Plan de situation au 1/25 000

☐
☒
☒

GÉOLOGIE (cf. graphique 1)

Les formations géologiques rencontrées dans le secteur de Collan sont :

- de puissantes formations calcaires d'âge portlandien (calcaires du Barrois)
- une alternance de bancs de calcaires et marnes d'âge kimméridgien supérieur et moyen

Les bancs montrent un léger pendage en direction du NW.

La région est affectée par une tectonique cassante d'orientation majeure approximativement NS.

Dans les calcaires, les circulations d'eaux souterraines se font suivant des réseaux karstiques en liaison avec la tectonique cassante. Des émergences se manifestent dans les vallées au toit de niveaux marneux. La source de la Bergerie correspond à ce type d'émergence. A cet endroit, l'écoulement de la nappe phréatique se fait sensiblement en direction du NW.

PERIMETRE DE PROTECTION

Périmètre de protection immédiate

Son contour figure sur la carte II₁.

Ce périmètre devra être matérialisé par une clôture et le terrain enclos devra appartenir en toute propriété à la commune.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

Périmètre de protection rapprochée (cf. cartes II₁ - II₂)

Il s'étendra entre 60 et 270 m autour du captage.

Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau n° 6).

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

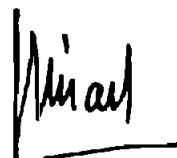
Périmètre de protection éloignée

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau n° 6).

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la source de la Bergerie pour l'alimentation en eau potable publique de la commune de Collan.

à Dijon, le 16 Août 1983

G. BILLARD



PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X	(A = interdites (ni interdites		+) ni réglementées		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
		(B = réglementées		(ni réglementées		activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
		A	B	A	B	B	B	B	B
1 - Le forage de puits					X				X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				X					X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				X					X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)				X					X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes					X				X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X					X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées				X					X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X					X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X					X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				X					X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				X					X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				X					X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				X					X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				X					X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols				toléré					+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures				toléré					+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				X					X
18 - Le pacage des animaux				toléré					+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				X					X
20 - Le défrichement				X					X
21 - La création d'étangs				X					X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes				X					X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation					X				X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

N B : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé. G. BILLARD

DATE : 16 Aout 1983

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique pour le département de l'Yonne

COMMUNE D'IMPLANTATION : COLLAN

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

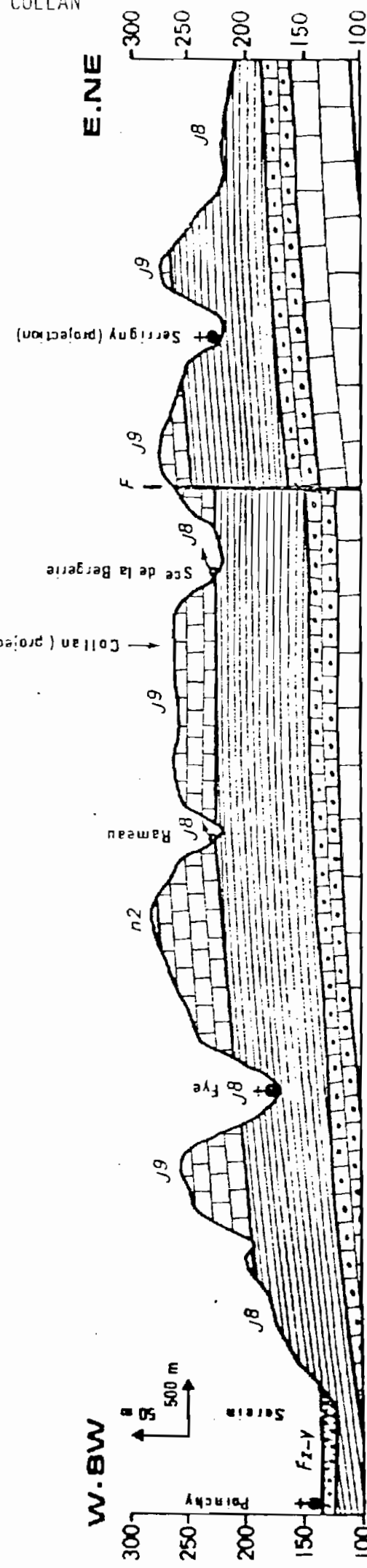
PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Section C - parcelle n° 478

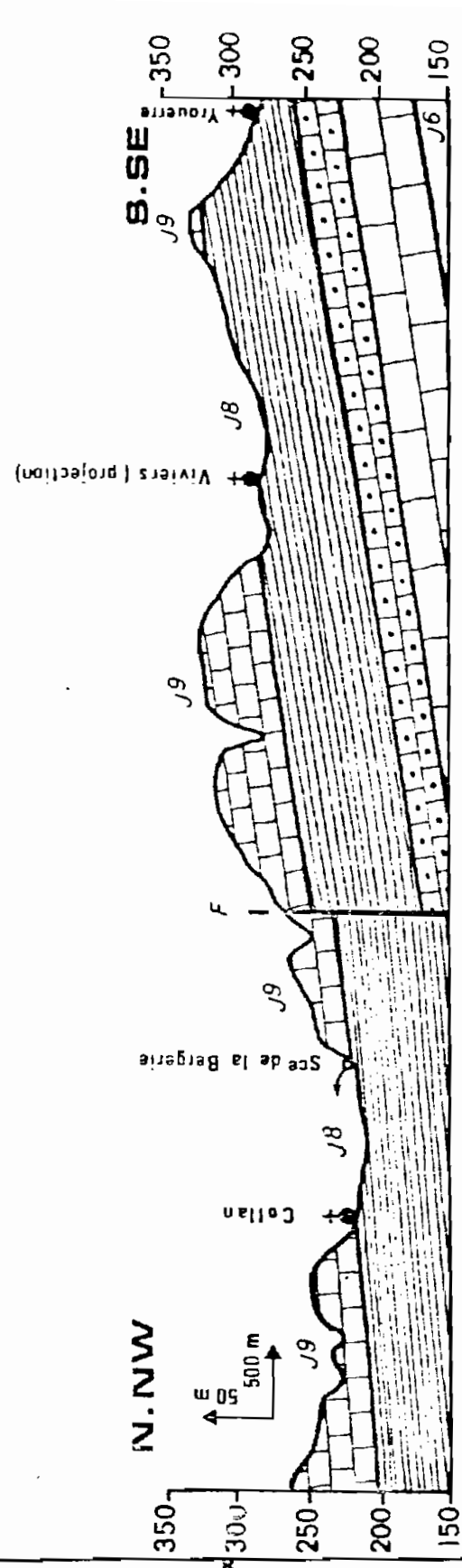
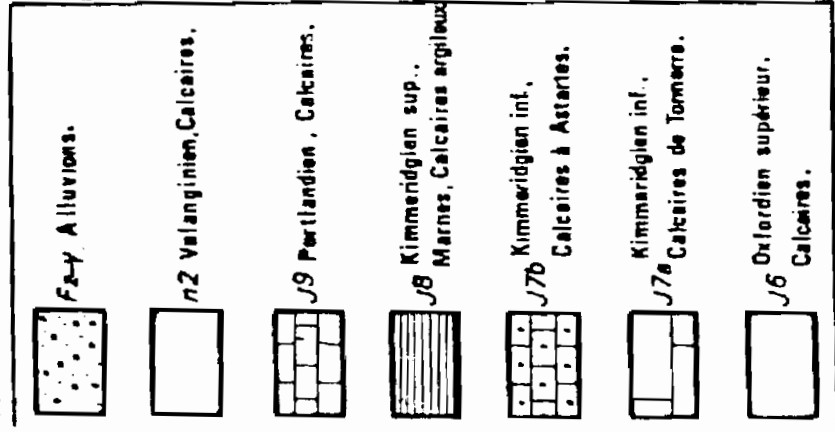
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Section C - parcelles n° 466 à 483 - 900 - 907 à 910

Section ZC - parcelles n° 1 - 4 à 6 - 19 à 22,



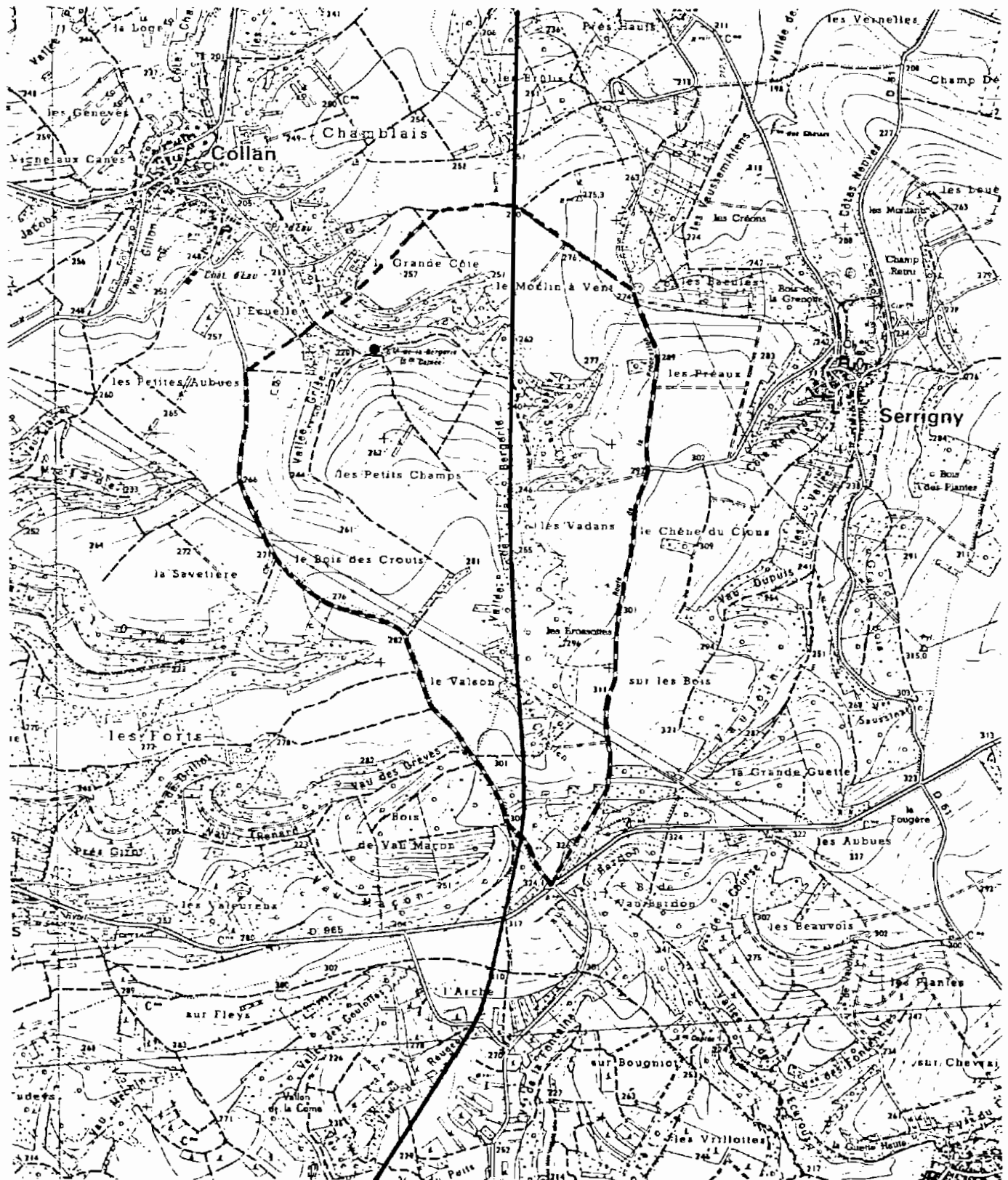
Coupe 1 W.BW - E.NE passant par la Source de la Bergerie. fig.1



Coupe 2 N.NW - S.SE passant par la Source de la Bergerie. fig. 2

CARTE DE SITUATION

ECHELLE 1/25 000



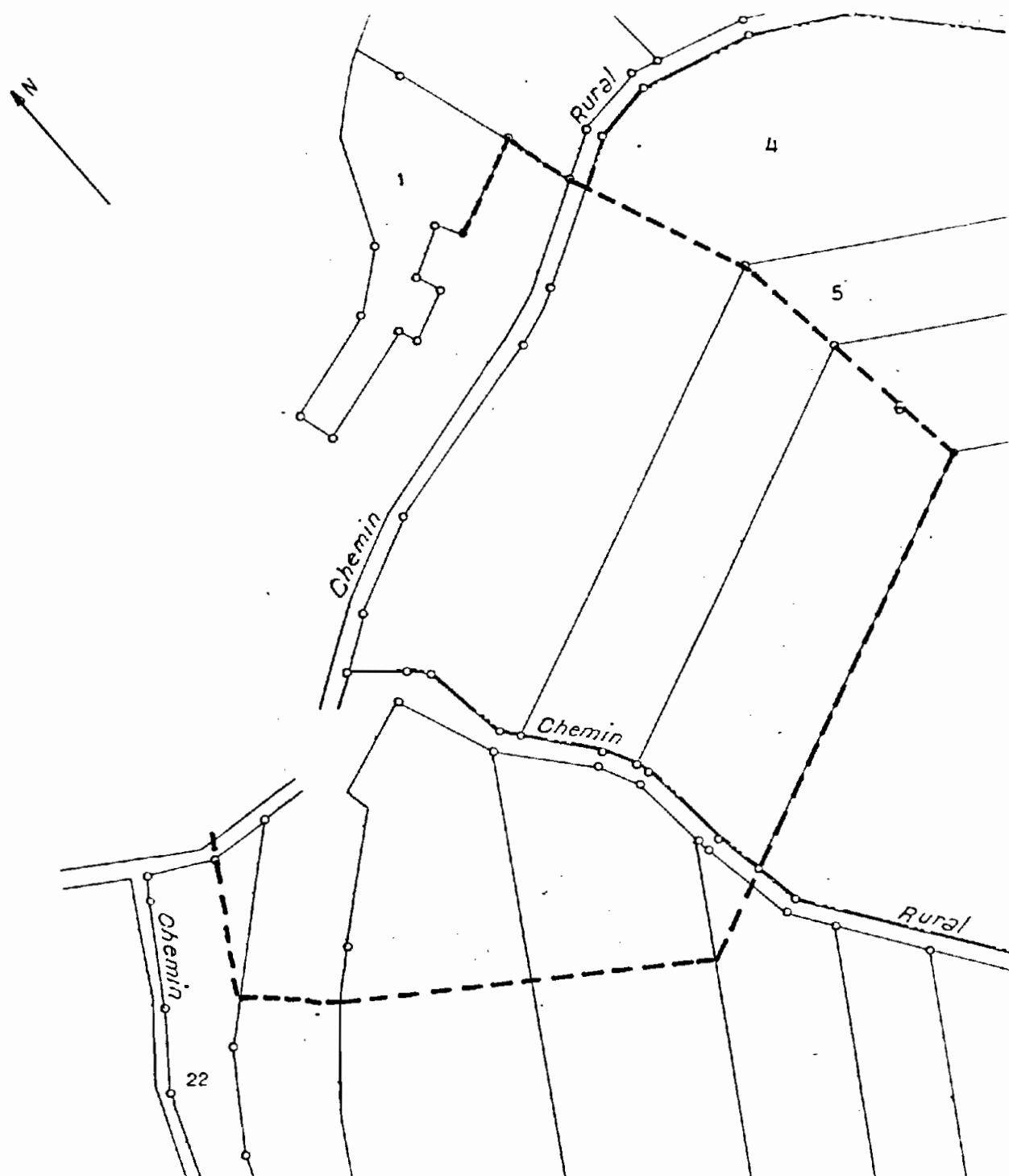
Périmètre de protection éloignée

faillle

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

SECTION ZC

Echelle 1/2500



--- Périmètre de protection rapprochée